



## Prelevement via empreinte bancaire

Par **marie**, le **12/09/2010** à **20:39**

Bonjour,

Un prélèvement via empreinte bancaire, sans facture préalable, et sans justification du montant prélevé, peut-il être valable en Europe?  
(Le pays exact est la Suède)

Le problème concerne Avis (location de voiture) de Stockholm et moi-même. Quel droit s'applique sur ce différent? Le droit français peut-il être applicable?

Cordialement,

Marie

Par **mimi493**, le **12/09/2010** à **22:04**

Le droit qui s'applique est celle du lieu de l'exécution du contrat. Si vous avez loué une voiture en Suède, il faut voir avec la loi suédoise.